



21170

Département de la Côte d'Or

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DE LA COMMUNE DE SAINT-USAGE**

**Séance du 20 mai 2021**

L'an deux vingt et un, le vingt mai à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie HOSTALIER, Maire

**Nombre de membres au CM : 15**

**En exercice : 15**

**Qui ont délibéré : 14**

**Date de la convocation :**

**12/05/2021**

**Date d'affichage :**

**12/05/2021**

**Présents** : Mesdames Valérie HOSTALIER, Aurélie LABELLE, Laurie AUSSENAC, Stéphanie IMBERT, Laetitia MARTZLOFF, Jocelyne NICOLAS et Valérie HUMBLLOT. Messieurs Alain IMBERT, Ali ERTUGRUL, Suayib CAKIR, Jean MATHELIN et Roger GANEE.

**Procuration** : M. Jérémy POILLOT donne procuration à M. Ali ERTUGRUL, M. Rachid BOULAHYA donne procuration à M. Roger GANEE

**Absent(s)-excusé(s)** : M. MOSSON Arnaud

**Absent(s)-non excusé(s)** : /

**Secrétaire de séance** : Aurélie LABELLE

**Président de séance** : Valérie HOSTALIER

\*\*\*\*\*

**Objet de la délibération : N° 2021\_025 - Fonds de concours pour travaux éclairage public par le SICECO**

Mme le maire expose aux membres du Conseil municipal que des travaux d'éclairage public doivent être réalisés sur les boules sises Impasse des Ecoles.

Ces prestations relèvent du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux s'élève à 4 927.26 € HT et la contribution de la commune est évaluée à 1 972.18 €.

Le financement peut être effectué par fonds de concours en application de l'article L5212-26 du CGCT. S'agissant de la réalisation d'un équipement, ce fonds de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal et doit être amorti.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- Demande au SICECO la réalisation des travaux de remplacement des boules (éclairage public) de l'Impasse des Ecoles par des LED.
- Accepte de financer par fonds de concours la contribution du SICECO.

VOTE : à l'unanimité.



**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits**

Le Maire,

**Valérie HOSTALIER**

